INFORMATIONS INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

LICENCE – MASTER 1 ou 2 EN FORMATION CONTINUE

Bonjour à toutes et tous,

Afin de disposer rapidement de votre accès à l'ENT, vous devez être inscrit administrativement.

Vous trouverez en PJ les documents (dossier d’inscription, liste des pièces à fournir et RIB de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université) pour procéder à votre inscription administrative qui se déroulera du 29 juin 2023 à 9h au 21 juillet 2023 à 12h réouverture le 21 août 2023 à 14h et au plus tard le 15 septembre 2023 à 12h (L3-M1) et le 30 septembre 2023 à 12h (M2).

.

Le dossier d'inscription ainsi que les pièces nécessaires seront à envoyer par mail à : **myriam.attard@univ-amu.fr, en format PDF** (1 document = 1 .pdf)**.**

**Votre dossier sera enregistré et mis en attente du paiement des droits d'inscription et du plan de financement mis en place.**

Le paiement des droits d'inscription en :

- Licence d’un montant de 170 euros

- Master d’un montant de 243 euros

Se fera par virement à l'ordre de l'Agent comptable d'Aix-Marseille Université (RIB en PJ).

**Les étudiants en Formation continue ne doivent pas payer la CVEC.**

Lors du virement merci de préciser en libellé :

* NOM PRENOM
* LICENCE ou MASTER 1 ou 2
* EJCAM

*Merci de faire parvenir à Myriam Attard par mail la preuve de votre virement (****justificatif bancaire****)*.

Une fois le règlement reçu et le plan de financement mis en place (prendre contact avec [myriam.attard@univ-amu.fr](mailto:myriam.attard@univ-amu.fr) pour connaître le coût des frais de formation), nous vous transmettrons par courriel l'emploi du temps de la 1ère semaine ainsi que votre certificat de scolarité.

 Le paiement de la formation peut être échelonné en 3 versements.

Veuillez trouver ci-dessous, ***les pièces nécessaires à votre inscription pour la Licence 3, le Master 1 et les nouveaux entrants en Master 2*** :

- Le dossier d’inscription 2023/2024 renseigné et signé,

- 1 photo d'identité récente au format 35 x 45mm,

- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image,

- Photocopie d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire,

- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l’étudiant et pour l’année universitaire 2023/2024

- La journée Défense et Citoyenneté (anciennement journée à la Défense)

- Photocopie de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur (BAC +3) ou du relevé de notes de la dernière formation suivie en France ou à l'étranger

- Copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat

- Etudiants extra-communautaires (diplômes nationaux).

Veuillez trouver ci-dessous, ***les pièces nécessaires à votre réinscription en Master 2 :***

- Le dossier d’inscription 2023/2024 renseigné et signé,

- Formulaire "Autorisation droit à l'image/Cession du droit à l'image,

- Attestation de responsabilité civile délivrée au nom et prénom de l’étudiant et pour l’année universitaire 2023/2024

 CONTACT DE LA GESTIONNAIRE DE SCOLARITE SI BESOIN :

Mme ATTARD : [myriam.attard@univ-amu.fr](mailto:myriam.attard@univ-amu.fr) ou 04 13 94 27 41

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien Cordialement,

Myriam Attard